

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. En acceptant de contracter avec MODECO srl, le client marque son accord sur toutes et chacune des conditions stipulées ci-après. L'application des conditions générales de MODECO SRL exclut l'application de toutes autres conditions (générales ou particulières) du client.
2. La signature d'un bon de commande engage irrévocablement le client, et vaut dans son chef en tant que promesse d'achat vis-à-vis de MODECO srl. Tout accord écrit, envoyé par courrier électronique, et faisant rapport à une offre de prix ou un bon de commande engage de la même manière le client.
3. Toute marchandise commandée par le client qui reste en dépôt dans nos locaux par suite d'ajournement de la livraison du fait du client, y séjournera aux risques et périls de celui-ci. Le client sera tenu de payer 90 % du montant total de la commande sauf accord écrit de notre part.
4. MODECO SRL se réserve le droit et la possibilité de facturer électroniquement.
Sauf stipulation contraire, toutes nos factures sont payables au comptant (8 jours calendrier).
Un acompte de 35% est facturé à la commande, le solde après livraison des ensembles. Quelque soit le délai convenu, l'acompte doit toujours être reçu au plus tard la veille du jour de livraison prévu.
5. Les remises éventuelles ne sont définitivement acquises que si les paiements sont effectués au comptant. A défaut de paiement à leur échéance, les factures seront ramenées automatiquement au prix plein.
6. Toute facture impayée à son échéance produira un intérêt de 11,5 % l'an. Toute facture non payée à son échéance sera majorée de 15 %.
7. Toute modification au bon de commande est subordonnée à l'accord écrit du vendeur.
8. Le vendeur s'engage à livrer les produits conformes aux spécifications figurant sur les documents de commerce et documents contractuels établis lors de la conclusion du contrat et répondant aux exigences de l'usage normalement prévisible. Notre entreprise est dégagée de toute responsabilité en cas d'inexécution dans les délais, due à un cas de force majeure (grève, lock-out...)
9. Aucune réclamation concernant la conformité de la marchandise aux stipulations de la commande ou dégradation des ensembles de celle-ci ne sera prise en considération si elle n'est formulée par lettre recommandée au plus tard dans les 8 jours de la réception de la marchandise. La constatation d'une défectuosité n'autorise pas l'acheteur à retenir tout ou partie du prix de vente jusqu'à la réparation.
10. Les marchandises deviennent propriété de l'acheteur après paiement complet du prix de vente.
11. Le défaut de paiement d'une seule facture à l'échéance rend immédiatement et de plein droit exigibles toutes les autres factures non échues. Dans ce cas, MODECO SRL se réserve en outre le droit de suspendre l'exécution de tous les contrats en cours, également sans préavis et sans dédommagement.
12. Sauf convention contraire écrite, les délais de livraison indiqués par nous sont toujours approximatifs et jamais contraignants. Un retard dans la livraison ne donnera lieu à un dédommagement ou au droit de résilier le contrat avec MODECO SRL que si cela a été convenu d'avance et par écrit. Les délais convenus seront en tout cas prolongés suite aux retards éventuels imputables à un tiers et/ou au client.
13. Toutes les créations en solid surfaces sont couvertes par la garantie décennale du fabricant, pour autant que le travail ait été complètement réalisé par nos soins. En cas d'assemblages et/ou modifications nécessaires sur chantier, la couverture en garantie n'est valide que si le travail est réalisé par nos installateurs.
14. Tout litige concernant l'interprétation ou l'exécution des présentes sont de la compétence des tribunaux de Dinant ou Beauraing.